

L'Ilot Jouve de Cavaillon

Ancien Couvent des
Dominicains

La Fondation Calvet a hérité de la famille Jouve, il y a près d'un siècle, de l'ancien Couvent des Dominicains, mitoyen de la Synagogue de Cavaillon, propriété de la Ville.

Pour respecter [les charges du legs](#), elle a affecté les bâtiments du Couvent à la constitution d'un musée «Jouve», mettant, conformément à ses [statuts](#), l'entretien des bâtiments et le paiement du personnel à la charge de la Commune.

En raison du vieillissement naturel des choses et du coût d'une rénovation complète, (chiffrée par la DRAC à près de 4 millions d'euros), la Fondation et [l'ancienne municipalité](#) ont recherché patiemment depuis 1995, une solution économiquement viable pour ré-agencer les lieux.

Une de celle-ci a consisté à envisager en 2006 -- en accord avec le Préfet de Région ([voir courrier de la DRAC](#)) et l'association des Juifs des Papes -- une surélévation d'une partie des bâtiments du Couvent en cédant le droit de surélévation à un promoteur cela en contrepartie de la livraison d'un rez-de-chaussée rénové destiné non seulement à accueillir le musée « Jouve » mais aussi à étendre le minuscule musée "hébraïque", propriété de la Ville.

Dans ce cadre, la Fondation a acquis par anticipation un immeuble, mitoyen de l'ancien Couvent, sans parvenir à dissuader la Ville de vendre de son côté un second immeuble jouxtant la Synagogue.

La nouvelle municipalité, élue en 2007, n'a pas donné suite à ce projet.

La Fondation a continué à assumer les charges de grosses réparations lui incombant, conformément à [la convention initiale signée en 1988](#).

**** Lettre du Préfet Régional à Monsieur Pasqua, architecte du patrimoine.***

Documents :

-Statuts des Musées de Cavaillon : [Délibération du 7 Octobre 1950 \(10° Cavaillon - Musée Jouve -Règlement\)](#)

-[Convention Tripartite de 1988 Département de Vaucluse, Ville de Cavaillon et Fondation Calvet](#)

-[Lettre du Maire de Cavaillon en 1995 au Vice-président de la Fondation Calvet](#)